



Time for the Planet

# MÉTHODOLOGIE DE CALCUL CO<sub>2</sub> RÉDUIT

Time for the Planet calcule le nombre de tonnes de CO<sub>2</sub>\* non émises ou captées permises par ses participations en utilisant la **méthodologie des Dividendes Climat**.

Pour pouvoir **affecter à chaque actionnaire de Time for the Planet un nombre de tonnes de CO<sub>2</sub> réduit** grâce à son investissement, la méthode impose de suivre le processus suivant, constitué de 6 étapes.

## 1 ANALYSE DE CYCLE DE VIE

Réaliser l'analyse de cycle de vie de produits ou services commercialisés par les entreprises financées par Time for the Planet est essentiel pour **connaître leur impact réel**.



Cela consiste notamment à calculer leur **empreinte carbone du « berceau à la tombe »**, c'est-à-dire en prenant en compte la fabrication, l'usage ainsi que la gestion en fin de vie des produits.

Prenons l'exemple d'une machine de froid Leviathan Dynamics. La machine Golgoth, pour être produite, a généré X kg de CO<sub>2</sub>.

## 2 SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE

Le scénario de référence désigne l'**empreinte carbone qu'un produit doit normalement avoir** tant qu'il n'est pas remplacé ou équipé par le produit ayant permis la réduction de CO<sub>2</sub>.



Par exemple, pour Leviathan Dynamics, un système de froid classique émet des gaz HFC, qui génèrent X kg d'équivalent CO<sub>2</sub> par an.

\* De façon rigoureuse, il s'agit des tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent afin de prendre en considération les réductions d'émissions réalisées sur l'ensemble des gaz à effet de serre. La solution Léviathan Dynamics permet par exemple de réduire les émissions de gaz fluorés (HFC).

### 3 DIFFÉRENTIEL ENTRE LE SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE ET L'INNOVATION FINANCÉE

Quand on installe le produit innovant à la place de l'ancien, le total de **CO<sub>2</sub> émis sur une année est inférieur** à celui du scénario de référence.

Par exemple, pour la machine Golgoth, le total de CO<sub>2</sub> émis est de X Kg. Ce qui fait un différentiel de X kg.



### 4 LE CO<sub>2</sub> STOCK

Chaque entreprise financée par Time for the Planet effectue une **somme de la totalité des gains carbone de l'année**, en fonction du nombre de ventes de produits et services innovants effectuées.



Ce total est calculé en prenant en compte **10 années** d'utilisation du produit, **ou 50 années** pour la captation/séquestration de CO<sub>2</sub>.

Ce total prend en compte **le contexte** dans lequel chaque produit a été vendu.

Par exemple, une machine de froid installée en France générera moins de gain carbone qu'une machine de froid installée aux États-Unis, car le mix énergétique des États-Unis étant plus carboné, le scénario de référence est lui-même variable en fonction des pays.

**f**

**Gains carbone totaux**  
de chaque entreprise

—

**Empreinte carbone**  
de TFTP

=

**CO<sub>2</sub> stock**

Ensuite, nous **additionnons le total de CO<sub>2</sub> réduit** par chacune de nos participations, et nous faisons remonter ce total à Time for the Planet.

Enfin, le **fonctionnement de TFTP est pris en compte et l'empreinte carbone** de la société est soustraite au total pour arriver au CO<sub>2</sub> stock.

#### POURQUOI 10 ANS ?

Car c'est le nombre d'années auquel les principales normes internationales font référence (Gold Standard, United Nations for Climate Change, SBTi).

## IL Y A DONC 2 DONNÉES DISPONIBLES :



DANS 10 ANS

Le nombre de tonnes de CO<sub>2</sub> total qui sera réduit sur les 10 prochaines années grâce aux produits vendus cette année.



CETTE ANNÉE

Le nombre de tonnes de CO<sub>2</sub> réduit cette année grâce aux produits vendus (donc 1/10ème du total).

Les 2 chiffres sont intéressants. Le premier rend compte du **volume total de réduction** qui a été permis par l'activité de l'entreprise cette année. Le second rend compte du CO<sub>2</sub> réduit **cette année spécifiquement**.

## 5 AUDIT

L'analyse de cycle de vie (ACV), le scénario de référence et le CO<sub>2</sub> stocké ou réduit sont ensuite **audités par un organisme indépendant**.



## 6 RÉPARTITION DU DIVIDENDE CLIMAT ENTRE LES ACTIONNAIRES

Time for the Planet va ensuite **répartir le Dividende Climat** entre ses actionnaires.

Les règles de calcul sont assez complexes, car le nombre de Dividendes Climat reçu varie en fonction du nombre d'actions détenues par les actionnaires, mais aussi en fonction de l'année d'achat des actions.



Le détail des calculs est expliqué dans la documentation détaillée que vous pouvez télécharger ici :

[PROTOCOLE DIVIDENDE CLIMAT](#)

Le nombre de tonnes de CO<sub>2</sub> affiché sur le site web de Time for the Planet est **une estimation** jusqu'au 1er juillet de l'année N+1, date à laquelle nous estimons pouvoir finaliser les audits de l'année précédente.